

École de Lugos

Commune de Lugos

LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES Du 12 au 25 mai

Dans le cadre du déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 (rentrée des enseignants), dans le respect du protocole émis par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les dispositions suivantes ont été élaborées en étroite collaboration entre les services de l'éducation nationale, les collectivités territoriales et les représentants des parents élèves. Elles seront mises en œuvre pour l'accueil des élèves à compter du **12 mai et ce jusqu'au 25 mai 2020**.

1/ Application du protocole sanitaire :

Il repose sur cinq principes fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique** dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permettant ainsi d'éviter les contacts directs et/ou une contamination respiratoire.
- ❖ **L'application des gestes barrière**, mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus. Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. Votre sensibilisation et votre implication en tant que parents sont également indispensables pour garantir l'application permanente de ces règles.
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**, dont l'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**, composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un plan de **nettoyage quotidien des locaux** a été élaboré pour assurer un nettoyage approfondi des salles de classe, de l'espace de restauration, des sanitaires et de tous les autres espaces fréquentés par les élèves et les adultes. La fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- ❖ **La formation, l'information et la communication** permettant de sensibiliser et d'impliquer les élèves, les familles et l'ensemble des personnels dans la responsabilité de chacun pour limiter la propagation du virus.

2/ Les modalités d'accueil des élèves

A compter du **mardi 12 mai 2020**, les élèves de **GS**, de **CP**, et de **CM2** seront accueillis par groupe de **9 élèves maximum en GS et 12 élèves maximum en CP et 15 CM2** selon les modalités définies ci-dessous. Les élèves seront par demi-groupe (lundi-Jeudi et mardi –vendredi).

À ce périmètre d'accueil s'ajoutent les enfants de publics « prioritaires » : personnels soignants, forces de sécurité intérieure, postiers, enseignants et personnels communaux.

❖ **Points et horaires d'accueil et de sortie des élèves :**

Afin d'éviter un engorgement à l'entrée et à la sortie des élèves, **une arrivée et un départ adaptés sont définis** de la façon suivante :

- 1 seul adulte pourra accompagner l'enfant ou venir le rechercher.
- L'entrée des élèves de GS et CP se fera par le portail situé en face des terrains de tennis + enfants des personnels prioritaires des classes de maternelle et de CP-CE1.
- L'entrée des élèves des classes CM2 se fera par le portail habituel + enfants des personnels prioritaires des classes CE1-CE2 et CM1-CM2.
- Chaque enfant ressortira par le même portail que celui du matin.

Les parents devront respecter les gestes barrière et les mesures de distanciation. Sitôt leur enfant récupéré, nous leur demanderons de bien vouloir laisser leur place aux parents suivants afin de limiter tout regroupement.

Nous vous demandons de **respecter strictement les horaires et l'organisation** pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie. (voir tableau ci-dessous)

À leur arrivée dans l'école, les élèves bénéficieront d'un accès direct en classe (après lavage des mains et/ou friction avec une solution hydroalcoolique) sans pause en zone de récréation ou autre zone d'attente collective.

Ainsi, dans le respect des directives sanitaires précédemment définies, l'accueil des élèves est organisé comme suit : **A compter du mardi 12 mai et tous les jours jusqu'au 25 mai**

Groupe		Matin		Après-midi	
		Heure de rentrée	Heure de sortie	Heure de rentrée	Heure de sortie
Entrée portail côté tennis	CP	8h20	11h20	13h20	16h20
	GS	8h30	11h30	13h30	16h30
	Enfants de publics prioritaires* des classes de Mmes Baleste, Navarro et Joachim	8h30	11h30	13h30	16h30
Entrée portail habituel	CM2	8h20	11h20	13h20	16h20
	Enfants de publics prioritaires* des classes de Mme Marimbordes et Mr Navarro	8h30	11h30	13h30	16h30

Enfants de publics prioritaires*	personnels soignants, forces de sécurité intérieure, postiers, enseignants, AVS, personnel de crèche et personnels communaux.
----------------------------------	---

L'accès aux bâtiments est proscrit à toutes personnes externes à l'école.

3/ Les organisations prévues

L'organisation des enseignements : la **salle de classe** de votre enfant a été **aménagée** de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre et de limiter les croisements. **L'aération de la salle sera assurée avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.**

Afin de répondre aux prescriptions émises par les autorités sanitaires, une attention toute particulière sera portée sur l'organisation et le déroulement **des enseignements spécifiques** tels que les activités sportives et culturelles. Les **temps de récréation** feront l'objet de la même attention (plannings échelonnés).

L'enseignant.e de votre enfant portera un masque dans toutes les situations.

❖ **Organisation de la restauration** : Le temps de restauration est organisé de manière à **limiter au maximum les files d'attente et les croisements** de groupes d'élèves, et limiter ainsi les contacts.

- Les enfants devront se laver les mains avant et après manger. Un adulte veillera au bon déroulement de ces lavages.
- Ils se rendront au réfectoire par groupe classe ou par section. La composition du groupe sera identique à celui de la classe (15 enfants maximum).
- Les enfants devront respecter la distanciation en attendant les uns derrière les autres et en respectant une distance d'au moins d'un mètre.
- Les repas seront servis dans le réfectoire sous forme de repas froid type pique-nique.
- Les enfants déjeunant selon un PAI devront porter leur propre repas qui comportera des éléments ne devant ni être réchauffés ni être réfrigérés. Il sera conditionné dans un sac isotherme portant les noms et prénoms de l'enfant.
- Les enfants seront espacés d'au moins 1 mètre à table. Les plateaux préalablement désinfectés seront disposés sur table par un agent afin de garantir l'espacement. Les couverts et verres seront pré disposés et un agent se chargera de remplir les verres d'eau sur demande.
- A la fin du repas, les enfants rapporteront les uns après les autres leur plateau sur le chariot prévu à cet effet et jetteront leur serviettes en papier à la poubelle.
- Pour les élèves de maternelles (TPS-PS à partir du 25 mai), les serviettes de tables seront lavées chaque jour.
- Entre chaque service les tables et dessus de chaises seront désinfectées et l'agent redressera de nouveaux plateaux.

❖ **Organisation de garderie** :

- Seuls les enfants accueillis en classe bénéficieront des services de la garderie du matin et du soir.

- Les enfants seront accueillis par groupe de 15 maximum. Le nombre d'agents disponibles ne permet pas de constituer des groupes classe ou un accueil par section. Toutefois, 2 salles de garderie seront mobilisables si besoin.
- Chaque enfant entrant en salle de garderie devra procéder à un lavage des mains ou à une friction avec une solution hydroalcoolique.
- Lors de son départ de la garderie avec l'un de ses parents ou avec le transport scolaire, l'enfant devra se laver les mains ou se les frictionner avec une solution hydroalcoolique.

4/ Rôle des parents

Votre rôle est essentiel dans le respect des gestes barrière (distance physique avec l'adulte et les camarades, lavage des mains...). Il est, dès maintenant nécessaire et important d'expliquer ces gestes à votre enfant dans la perspective de leur application stricte à l'école.

De plus, il va falloir préparer votre enfant car les modalités d'apprentissage ne pourront pas être celles d'avant (pas de manipulation, pas de jeux collectifs, pas de travail de tutorat, aucune situation nécessitant un rapprochement physique) et l'école va changer et ne ressemblera pas à ce que les enfants connaissent.

Dans la classe, les enfants resteront assis à une table qui leur aura été attribuée, toute la journée. Ils n'auront pas accès au matériel collectif. Toutes les armoires seront condamnées.

Pendant les récréations, les règles de distanciation seront également appliquées et les élèves ne pourront pas faire de jeux collectifs.

Vous vous engagez à **ne pas mettre votre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19** pour lui ou quelqu'un de son entourage. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), votre enfant **ne doit pas se rendre à l'école**.

Vous vous engagez également à **prendre sa température avant chaque départ pour l'école**.

Il faudra veiller à ce que les enfants soient passés aux toilettes avant l'entrée en classe et vérifier sa température à la maison.

Les activités proposées par les enseignants seront identiques à celles données en télétravail. La continuité pédagogique en distanciel sera toujours assurée pour tous les élèves.

Nous vous demandons que les élèves apportent dans le cartable uniquement le matériel nécessaire aux apprentissages (pas de jeux : ballons, cartes, billes...) et que dès le matin ils arrivent habillés avec des tenues pratiques (permettant la pratique du sport ou pour le passage aux toilettes chez les plus jeunes).

5/ Surveillance de l'apparition de symptôme chez un élève

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève présent à l'école, **une procédure très stricte de prise en charge sera appliquée** :

- **Isolement immédiat** de l'élève avec un masque (pour les enfants en âge d'en porter) dans un lieu permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

- **Appel sans délai** des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur/la directrice de la **procédure à suivre par les parents** à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- **Nettoyage approfondi** de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'**après un avis du médecin traitant**, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Une information sera fournie aux personnels et aux parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui (numéros de téléphone disponibles auprès de l'école).

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire concernant le retour en classe de votre enfant.

Cordialement,

Le directeur/la directrice

Mme Joachim

Le maire

Mme Tostain